

HOULES

CHRISTOPHE

152 CHEMIN DES MUSES
LE PUIITS AUX FLEURS
30670 AIGUES VIVES

MINISTERE DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

AGESSA

MAISON DES ARTISTES

**REVENUS ARTISTIQUES IMPOSABLES AU TITRE DES BENEFICES NON COMMERCIAUX
ATTESTATION ANNUELLE 2008**

Article R 382-27 3° alinéa du code de la Sécurité Sociale

Arrêté du 17 mars 1995

Le Directeur de la MAISON DES ARTISTES atteste :

Que les revenus artistiques de l'artiste auteur ci-dessous désigné sont imposables au titre des bénéfices non commerciaux et que les personnes physiques ou morales qui versent à l'intéressé les rémunérations de ses activités artistiques au cours de l'année 2008, au vu de la présente attestation, ne doivent précompter sur ces rémunérations ni les cotisations dues au titre de l'assurance maladie, vieillesse déplafonnée, ni la contribution sociale généralisée, ni la contribution au remboursement de la dette sociale

NOM : HOULES

Épouse :

Prénom : CHRISTOPHE

Nom d'usage ou Pseudonyme : CAMELEON

(le cas échéant)

Adresse : 152 CHEMIN DES MUSES

LE PUIITS AUX FLEURS

30670 AIGUES VIVES

N° de Sécurité Sociale : 1.67.06.12.202.053

Fait à Paris, le 27/03/08

Le Directeur



IMPORTANT :

Cette attestation ne dispense pas la personne physique ou morale qui verse la rémunération (le diffuseur au sens de l'article L 382-4 du code de la sécurité sociale ou le tiers habilité dans les conditions fixées à l'article R 382-19 du même code) de l'accomplissement de ses obligations déclaratives ni du versement de la contribution prévue à l'article L 382-4.